

Edito



Secrétaire général
de l'UFR

Sommaire :

- P 1 : Edito
- P 2 : Ambroise Croizat
- P 3 : P 4 : Reconquête
de la Sécurité Sociale
- P 5 : 80 ans de la Sécu
- P 6 : La dette de la
CNRACL, de quoi par-
let-on ?
- P 7 : IHS
- P 8 : collectivités terito-
riales à l'os
- P 9 : Multinationales,
444 plans
- P 10 : le 6 novembre
- P 11 : Libération de Mar-
wan Barghouti
- P 12 :
- Page Loisirs
- P 13 : Motion de sou-
tien à S. Binet
- P14 : Vœux de Noël

" Le mot " progrès "
n'aura aucun sens tant
qu'il y'aura des enfants
malheureux"

Albert Einstein

La Sécurité Sociale du 21^e siècle : contruisons la l'ensemble !

Il y a quatre-vingts ans naissait la Sécurité Sociale, fruit de combats progressistes menés depuis la Révolution française et consacrés dans le programme du CNR « Les Jours heureux ». Elle avait pour ambition de protéger chacun contre « l'incertitude du lendemain » et d'assurer à toute la population un haut niveau de droits tout au long de la vie.

Mais depuis plusieurs décennies, les reculs imposés à notre système de protection sociale fragilisent profondément cette construction solidaire. Déremboursements, franchises, dépassements d'honoraires, attaques contre le financement par la cotisation : tout concourt à réduire la Sécu à un simple filet de sécurité minimal, au bénéfice des assurances privées et au détriment du bien commun..

Pourtant, la santé n'est pas une marchandise. La France dispose des moyens nécessaires pour refonder une protection sociale ambitieuse : prévention renforcée, maîtrise transparente du prix du médicament, arrêt des forfaits et franchises, et prise en charge à 100 % des soins dans un véritable service public de santé...

Ambroise Croizat rappelait que la Sécurité sociale devait protéger les travailleurs et leurs familles contre « tous les risques de toute nature ». Cet héritage dérange le patronat et le capital qui n'ont jamais accepté que les cotisations sociales échappent à leur logique de profit. Appuyés par de nombreux gouvernements, ils poursuivent inlassablement leurs offensives destructrices.

Face à ces attaques, le mouvement social doit plus que jamais se mobiliser pour redonner souffle aux principes fondateurs de 1945, plus actuels que jamais : unicité, universalité, solidarité et démocratie.

C'est cette ambition que nous devons porter pour bâtir la Sécurité sociale du 21^e siècle, fidèle à l'esprit du CNR et tournée vers les besoins de toutes et tous.

Nous devons gagner la mise en place d'une sécurité sociale forte qui nous protège des aléas de la vie de la naissance à la mort : Droit à la santé, droit à la famille, droit à l'emploi, droit à la retraite et droit à l'autonomie.

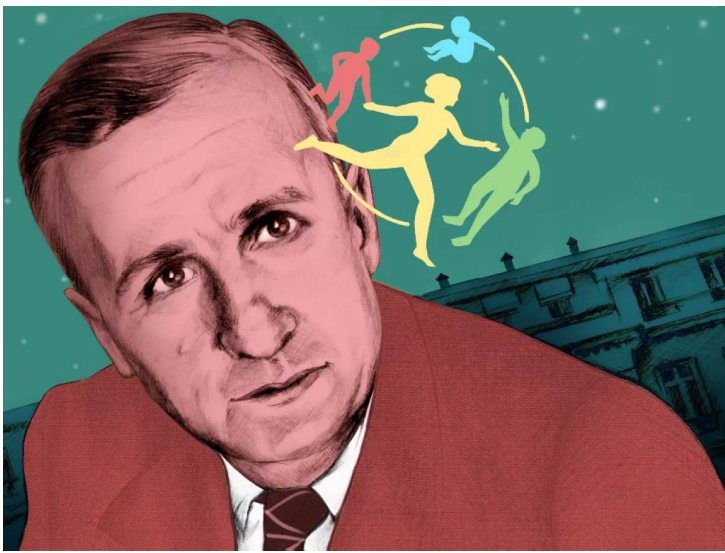
C'est en cela que notre revendication d'une sécurité sociale intégrale prend tout son sens !

Notre union fédérale des retraités est pleinement investis dans cette campagne revendicative.

Ce présent numéro de la lettre de l'UFR y est consacré.

Il nous faut convaincre, argumenter, gagner la bataille des idées, élever le rapport de force... et gagner !

Christophe Couderc



Ambroise CROIZAT

Le fait le plus marquant de sa carrière est certes la mise en place de la Sécurité Sociale. Mais il ne faut pas oublier que, toute sa vie, cet ajusteur-outilleur a œuvré à l'amélioration des conditions de travailleurs comme responsable CGT, député communiste ou ministre du travail. Son nom a pourtant pratiquement disparu du récit national.

Le 17 février 1951, une foule d'ouvriers, de militants, d'anciens déportés et d'élus politiques se presse dans les rues de Paris à l'occasion des obsèques d'Ambroise CROIZAT. Cet homme, fauché à 50 ans par un cancer, a bâti la Sécurité Sociale.

Dés 14 ans, l'engagement

Le père d'Ambroise CROIZAT, ouvrier, doit quitter son usine et la Haute Savoie pour avoir fait grève, puis il est mobilisé en 1914. A Lyon, Ambroise entre à l'usine comme apprenti et adhère au syndicat de la métallurgie un an plus tard. Il entre ensuite au parti communiste français (PCF) et poursuit son engagement à la CGT, devenant secrétaire général de la fédération de la métallurgie en 1936. Ambroise a été à l'origine de l'occupation d'usines en 1936, il a conduit la lutte. Il a eu un grand rôle dans les négociations à Matignon pour imposer les revendications. Un événement capital dans la métallurgie après les années difficiles de scission de la CGT. Un rôle d'autant plus marquant que son action fait exploser le nombre d'adhérents, en 1936, on passe de 46 000 adhérents à 832 000. Il se retrouve à diriger la plus grosse force sociale de la CGT, ce qui lui permettra d'être nommé ministre du travail.

Elu député communiste en 1936, Ambroise CROIZAT s'intéresse aux questions du travail : conventions collectives, procédures de conciliations et d'arbitrages dans les conflits collectifs, amnistie des ouvriers réprimés à la suite de grèves.

Par fidélité à la ligne du PCF, il approuve le pacte germano-soviétique et il est arrêté, avec quarante trois députés en octobre 1939. Déchu de son mandat, il est condamné à la prison où il passe trois ans et demi, en France, puis en Algérie, dans des conditions extrêmement difficiles. A son retour, il intègre l'Assemblée consultative provisoire pour la CGT et recommence à siéger avec les gens qui l'ont envoyé en prison ! Il avait cette capacité d'aller toujours de l'avant.

Son intérêt pour les travailleurs se fait sentir en tant que membre de la commission des affaires économiques et sociales. Nommé ministre du travail dans le gouvernement provisoire le 21 novembre 1945, il met en œuvre la Sécurité Sociale, dont les ordonnances ont été publiées les 4 et 9 octobre 1945, sur la base du programme du Conseil National de la Résistance (CNR). Il est très apprécié par les ouvriers, ce qui simplifie la mise en place de la Sécu, en moins d'un an. Mais ses apports au monde du travail sont plus larges : loi sur les délégués du personnel, les comités d'entreprise, suppression de la minorisation du salaire des femmes... Ambroise CROIZAT, déclare dans un discours à l'Assemblée Nationale « Nul ne peut revendiquer la paternité exclusive de la Sécurité Sociale ». Pourtant, l'histoire retient surtout le nom de Pierre LAROQUE, son binôme haut fonctionnaire. Les raisons de cet événement mémoriel sont multiples, d'abord, les élites bourgeoises ne veulent pas mettre en avant les réalisations d'un ouvrier avec un tel bilan. Ensuite, historiquement, il y a eu un discrédit jeté sur le communisme après la fin de l'Union Soviétique, et il a été victimes d'une concurrence mémorielle du gaullisme. On a aussi voulu faire oublier le principe originel de la Sécurité Sociale : donner la gestion aux premiers concernés. Enfin, Ambroise CROIZAT est mort à 50 ans, il n'a pas écrit de mémoire et était très modeste. Pierre LAROQUE est mort à 90 ans, a donné des cours à Science-Po, crée le comité d'histoire de la Sécurité Sociale. Tout cela a contribué à forger une histoire institutionnelle qui lui donnait la part belle. Pourtant, Pierre CAILLAUT-CROIZAT (son petit fils) insiste : qu'il ne faut pas opposer les deux hommes, qui ont travaillé ensemble malgré leurs différences, Ambroise CROIZAT a eu la chance d'avoir Pierre LAROQUE, grand spécialiste des questions sociales et Pierre LAROQUE a eu conscience qu'avec Ambroise CROIZAT ils allaient marquer l'histoire. Le travail du biographe Michel ETIEVENT, le documentaire « La sociale » de Gilles PERRET, le travail de la CGT métallurgie et de son IHS, ainsi que celui du petit fils de l'ancien ministre ont contribué à faire entrer peu à peu Ambroise CROIZAT dans les mémoires.

Dany Garda



Le comité général de l'UCR de décembre 2024 a décidé de lancer une campagne revendicative sur la reconquête de la sécurité sociale tout le long de l'année 2025.

Cette campagne a pour objectif également de célébrer les 80 ans de la création de la sécurité sociale qui depuis fait l'objet d'attaques incessantes de la part du patronat et des différents gouvernements.

C'est sous l'occupation en 1943 que le parti communiste français et ses membres CGT élabore dans la clandestinité les principes d'une sécurité sociale pour les travailleurs. Elle sera adoptée dans le programme du conseil national de la résistance le 15 mars 1944. Le 4 octobre 1945 naissait la sécurité sociale, dans un contexte, où le patronat qui a souvent collaboré sous l'occupation et la droite qui dans une quasi-unanimité avait donné les pleins pouvoirs à Pétain n'avait pas réellement le pouvoir de s'y opposer. La CGT avait 4 millions d'adhérents et le PCF recueillait 26% aux élections.

Les valeurs qui ont constitué la base de la sécurité sociale en 1945 et qui est encore notre ADN aujourd'hui sont : l'unicité, l'universalité, la solidarité, la démocratie.

L'universalité est fondamentale car elle accorde des droits à tous et c'est ce qui permet entre autres aux immigrés de pouvoir se soigner. C'est tout le sens de l'AME que la droite et le RN veulent supprimer.

L'enjeu de la solidarité et notamment entre les générations pour le financement de la retraite, est totalement contraire au système par capitalisation. L'enjeu de la démocratie, est de redonner le pouvoir de gestion aux travailleurs par des élections d'administrateurs.

Deux dates importantes on remet en cause les fondements de 1945 :

En 1967, l'éclatement de l'unicité du régime général avec la création de 3 branches avec les caisses : CNAM, la CNAF, la CNAV.

La suppression des élections au conseil d'administration, en imposant un paritarisme strict avec le patronat qui en présence des syndicats réformistes ont pu imposer des décisions contraires aux intérêts des travailleurs.

La création de l'agence centrale des organismes de la sécurité sociale ACOSS qui était la 1^{ère} étape les administrateurs salariés de la gestion de la trésorerie.



En 1991, Rocard introduit la contribution sociale généralisée (CSG) qui est la 1^{ère} remise en cause du financement par la cotisation sociale avec la création d'un impôt.

En 2021, une nouvelle branche autonomie a été créée. Elle est gérée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Cette branche est financée à 88% par la journée de solidarité pour les salariés et 0,3% de cotisations pour les retraités. Elle finance entre autres les maisons pour personnes handicapées, MDPH les ehpad, l'aide aux personnes non autonomes APA, etc... La CGT revendique toujours que la question de l'autonomie soit intégrée dans la branche maladie.

L'accroissement du vieillissement de la population va créer un véritable défi démocratique et un enjeu pour toute la société. Face à la proposition du gouvernement d'un virage domiciliaire, la CGT revendique l'adoption d'une loi « grand âge » et la création d'un service public de l'aide à l'autonomie financée dans le cadre de la sécurité sociale. Mais la sécurité sociale c'est aussi un budget qui échappe au capital. Son budget fait presque 2 fois celui de l'état. Il représente aujourd'hui pour le régime général, les complémentaires, les régimes spéciaux et l'assurance. 332,4 milliards d'euros soit 14,4% du PIB. Macron veut ramener ce pourcentage à 11%. A savoir que 40% du budget pour la santé est en direction des retraités. Pour rappel, les entreprises du CAC40 ont versé à leurs actionnaires 98,2 milliards en 2024, soit 4,25% du PIB en 2024. .../...

.../...

Le résultat comptable de la S.S. dépend de ses dépenses mais avant tout de ses recettes, mais aussi des choix politiques réalisés par les gouvernements en matière économique.

Pour exemple, sur la période 2019-2024, les recettes étaient de 117,1 milliards et les dépenses de 151 milliards. Depuis 2019 les gouvernements multiplient les exonérations fiscales et sociales des heures supplémentaires, l'élargissement des chèques en tout genre offerts aux salariés en remplacement des augmentations de salaires, la franchise accordée et pourtant encore contournée des autoentrepreneurs...

La dramatisation sert avant tout à justifier des politiques d'austérité sur les dépenses et à instaurer de nouvelles taxes sociales sur la population.

Chaque année, l'Assemblée nationale débat du PLFSS, projet du plan de financement de la sécurité sociale et du niveau des exonérations de cotisations sociales. Ce PLFSS est actuellement en discussion entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Mais on constate que ce PLFSS sert surtout à un détournement des cotisations sociales au nom de la compétitivité des entreprises. Le gouvernement exonère chaque année les entreprises des cotisations sociales qui sont considérées comme des charges par les libéraux et le patronat. Depuis 1993, cela représente un total de 559 milliards cumulés d'exonérations de cotisations sociales issues du travail dont 88 milliards en 2024.

En effet, il faut rappeler que depuis janvier 2019, l'état ne compense pas la totalité des exonérations de cotisations sociales qu'il décide d'attribuer aux entreprises.

En 2025, patronat et gouvernement font évoluer le financement de la sécurité sociale vers une fiscalisation et une étatisation de son budget en l'intégrant dans celui des comptes publics et donc dans le déficit public de la nation. Le pilotage financier est fait sur la base d'une règle d'or instaurant un budget défini pour chaque caisse. La branche maladie est soumise à l'ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie), en fixant les dépenses non en fonction des besoins de la population, mais dans le cadre d'une enveloppe définie pour les hôpitaux, les ehpad, l'handicap, les soins de ville. Macron et patronat font du financement de la sécurité sociale, au même titre que le service public, les salaires, l'aide sociale, etc... une

variable d'ajustement pour la compétitivité des entreprises et les dividendes aux actionnaires.

Suite à la crise de la covid, le gouvernement a asphyxié encore plus la sécurité sociale avec la loi du 07/08/2020 en lui transférant une dette de 136 milliards d'euros alors qu'il porte une lourde responsabilité dans la crise sanitaire.

La situation des bas-salaires de la perte du pouvoir d'achat, de la précarité de l'emploi pèse sur la sécurité sociale. Il est important nécessaire de reconquérir les valeurs de solidarité et du salaire socialisé. Le Medef propose quant à lui pour mieux rémunérer le travail, 100 milliards d'euros aux travailleurs grâce à une baisse de 10 points de cotisations sociales. Cette idée d'augmenter le salaire net par un abaissement des cotisations sociales devient un enjeu majeur, soutenu par Macron, la droite et le rassemblement national.

Le financement de la sécurité sociale doit être assis sur la cotisation sociale prélevée sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire des richesses produites par le travail. Le salaire socialisé comprend le salaire net et l'ensemble des cotisations qui alimentent la solidarité nationale en termes de santé, comme de prévoyances ou de retraite.

La pression libérale qui se concrétise dans les propos de Fillon, Edouard Philippe, Attal au service du Medef ne faiblit pas, et propose de créer un fonds de pension privé par capitalisation (qui alimente la spéculation) à la place de toutes cotisations sociales.

La CGT revendique toujours et encore, l'abrogation de la réforme des retraites 2023 avec un retour à la retraite à 60ans, elle défend le principe du système par répartition à prestations définies.

La CGT rappelle sa lutte incessante pour préserver et renforcer ce système face aux réformes qui tendent à le réduire

Il est donc urgent d'engager la reconquête de notre sécurité sociale qui réponde aux besoins sociaux d'aujourd'hui et futurs.

Notre UFR a donc envoyé près de 5000 cartes pétitions à tous les syndicats de la fédération ayant au moins un-e syndiqué-e retraité-e. Ce support permet d'aller au débat avec les syndiqué-es et au-delà les retraité-es et la population.

Christine Solaire

80 ans de la sécurité sociale

Un trésor national révolutionnaire



La sécurité sociale a été créée il y a 80 ans par un ouvrier communiste et dirigeant de la fédération CGT de la métallurgie, Ambroise Croizat .

Son nom est trop souvent oublié de nos jours et pourtant il est intrinsèquement lié à cette idée révolutionnaire qu'est notre Sécu ,dont les ordonnances ont été publiées les 4 et 19 Octobre 1945, sur la base du conseil national de la résistance.

Il fut nommé ministre du travail dans le gouvernement provisoire le 21 Novembre 1945. Toute sa vie il a œuvré pour l'amélioration

des conditions de travail.

Pour Ambroise Croizat, bénéficiaire de soins tout au long de sa vie en fonction de ses besoins et non de ses moyens, est l'essence même de la Sécurité sociale.

Il est bon de rappeler que la sécurité sociale donne droit à tous à la santé, aux retraites, à la protection contre les accidents du travail, la maladie, la perte d'autonomie, la dignité de la naissance à la mort.

N'oublions pas qu'Ambroise Croizat a posé les bases d'un système fondé sur la solidarité, financé par les cotisations sociales, salariales et patronales.

Ce système , le patronat ne l'a jamais accepté et les différentes réformes libérales l'ont progressivement affaibli, Transférer tout financement de la sécu à l'impôt dans une logique assurantielle, supprimer les cotisations patronales, tel est leur but.

Pour casser la sécu, tous moyens sont bons et nous en payons les conséquences : des hôpitaux en faillite et des urgences saturées, des restes à charge et des remboursements de médicaments de plus en plus importants.

Concernant les retraites :

Suite au mouvement très important de 2023, contre la réforme des retraites, le gouvernement l'impose par un 49.3 et tente de passer en force la retraite par capitalisation, conception individuelle, inégalitaire, contraire à l'esprit de la Sécu et des propositions de la CGT qui revendique le 100% sécurité sociale.

Et ce n'est pas utopique ! Cela est immédiatement applicable avec un recouvrement des cotisations assuré par l'URSSAF et une redistribution via les différentes caisses à condition qu'il y est une réelle volonté politique.

Cela nécessite :

- l'élargissement de la base de calcul des cotisations sociales à toutes formes de revenus et de rémunérations dont les primes
- La transformation de la CSG en cotisation sociale et la création d'une contribution sociale pour tous les revenus financiers, dividendes.....
- La lutte contre la fraude des employeurs au versement des cotisations sociales
- L'instauration immédiate de l'égalité salariale femmes-hommes qui rapportera minima 20 Milliard d'€uros.
- Retour à l'élection des administrateurs de la Sécurité
- Suppression de la journée de travail gratuite

En conclusion,

Le concept de sécurité sociale intégrale pourrait s'étendre à l'alimentation, le logement, la culture , La sécurité sociale, c'est un choix de société , celui de l'égalité, de la solidarité et du progrès social.

Pour la défendre, la développer, pour honorer cette idée révolutionnaire et son créateur, la lutte est essentielle.





La dette de la CNRACL de quoi parle-t-on !

La dette supposée de la CNRACL résulte en réalité des politiques menées ces dernières années : gel du point d'indice, développement de l'emploi contractuel au détriment des emplois de titulaires, compensation inter-régimes, non prise en compte du régime indemnitaire dans le calcul de la retraite CNRACL », inégalité salariale entre les femmes et les hommes.

Sur la compensation inter-régimes, si cette dernière diminue d'année en année, ce sont plus de 100 milliards qui ont été ponctionnés sur le budget de la Caisse.

Le principal problème, comme pour les autres régimes, est que le ratio démographique ne cesse de diminuer. Cela rejoint le trop de « contractuel·les » mais, les employeurs n'y sont pas défavorables, bien au contraire et y trouvent pour une très grande majorité leur intérêt. Il se dit même que les contractuel·les eux-mêmes seraient favorables à ce système ?

L'état de la Caisse est bien la résultante du « hold-up » organisé par l'Etat avec le système de surcompensation mis en place dans les années 90 mettant à mal un système dont les réserves étaient alors excédentaires.

Nombre de départ à la retraite des FPT affiliés à la CNRACL :

2020 : 802 349

2021 : 835 168

2022 : 869 176

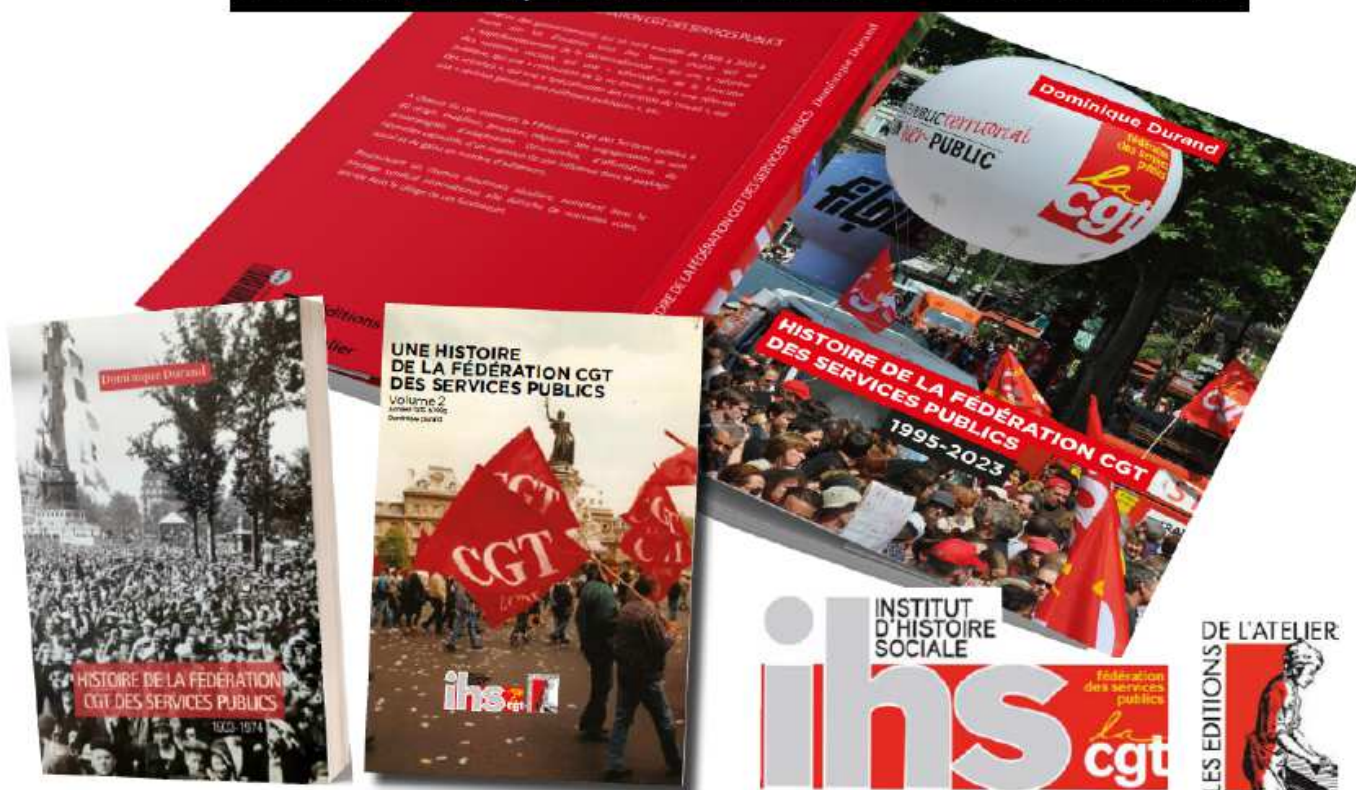
2023 : 903 639

2024 : 931 631

2025 : Le rapport statistiques n'est évident pas fait.

UNE HISTOIRE DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

VOLUMES 1, 2 et 3 - Années 1903 à 2023



BON DE COMMANDE Volumes 1, 2 et 3

à compléter et à retourner par mail avec copie de l'ordre de virement

IBAN : FR76 1027 8061 3700 0340 4554 175

Code BIC : CMCIFR2A

(Attention, veiller à mentionner : Bon de commande, livres « Une histoire de la fédération »)

Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263 Rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX

Organisme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : CP :

Courriel : Tél. :

Je commande (Frais de port inclus) :

VOLUME 1	<input type="checkbox"/>	De 1 à 19 exemplaires :	X 18,50 € =	€
	<input type="checkbox"/>	De 20 à 49 exemplaires :	X 18,00 € =	€
	<input type="checkbox"/>	De 49 à 200 exemplaires :	X 17,50 € =	€
VOLUME 2	<input type="checkbox"/>	De 1 à 19 exemplaires :	X 18,50 € =	€
	<input type="checkbox"/>	De 20 à 49 exemplaires :	X 18,00 € =	€
	<input type="checkbox"/>	De 49 à 200 exemplaires :	X 17,50 € =	€
VOLUME 3	<input type="checkbox"/>	De 1 à 19 exemplaires :	X 18,50 € =	€
	<input type="checkbox"/>	De 20 à 49 exemplaires :	X 18,00 € =	€
	<input type="checkbox"/>	De 49 à 200 exemplaires :	X 17,50 € =	€

A partir de 200 exemplaires, nous contacter : fdsp@cgt.fr - 01 55 82 80 00

Collectivités territoriales, à l'os

82 milliards d'euros supprimés, la démocratie locale étouffée

Depuis plus d'une décennie, les collectivités territoriales subissent un véritable étranglement financier; 82 milliards d'euros leur ont été retirés depuis 2010.

La saignée continue avec le projet de loi de finances 2026 (PLF) qui prévoit une nouvelle purge de près de 8 milliards d'euros.

La suppression de la taxe professionnelle, celle de la taxe d'habitation, la baisse continue des dotations de l'État... Année après année, les collectivités voient leurs moyens fondre comme neige au soleil, emportant avec eux ce qu'il restait de leur autonomie financière et fiscale.

Pourtant, dans le même temps, les gouvernements successifs transfèrent toujours plus de missions, de compétences et de charges aux communes, départements et régions.

Résultat : un déséquilibre insoutenable, qui plonge de nombreuses collectivités dans une situation financière critique, les empêchant d'assumer correctement leurs missions. Moins de ressources, plus de missions : une équation impossible.

Cette crise n'est pas seulement budgétaire : elle est démocratique.

La Constitution garantit la libre administration des collectivités territoriales. Mais comment parler de liberté quand l'État réduit leurs marges de décision, bride leurs budgets et recentralise des choix qui devraient appartenir aux élu·es locaux et aux citoyen·nes ?

- Moins de moyens, c'est moins de capacité d'agir;
- Moins de capacité d'agir, c'est moins de démocratie;
- Moins d'investissements publics, c'est moins de services publics.

Avec des ressources amputées, les collectivités doivent réduire les services publics, retarder des projets, fermer des équipements, diminuer l'entretien des infrastructures, revoir à la baisse des politiques essentielles :

- Action sociale,
- Culture, Sport,
- Environnement,
- Logement,
- Transport,
- Suppression de poste de fonctionnaires...

Au final, ce sont les habitantes et habitants qui paient la note !

Pourtant, rappelons-le : les collectivités assurent 70 % de l'investissement public dans le pays.

En les affaiblissant, c'est l'ensemble du service public, de l'économie locale et du vivre-ensemble qu'on affaiblit.

Pour des collectivités fortes, pour des services publics de qualité, il est urgent d'inverser la tendance. Exigeons des moyens financiers à la hauteur des besoins pour permettre de développer les services publics.

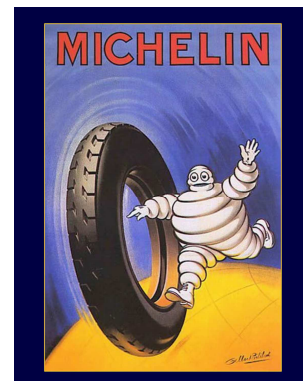
Christophe Couderc

C'est le titre d'un numéro de « Complément d'enquête » diffusé sur France 2 et visible sur la plate-forme France.tv .

Les journalistes y démontrent comment les aides publiques de l'État aux grandes entreprises sont dévoyées. Ils s'appuient sur l'enquête sénatoriale de 2025 ; un tableau des montants est éloquent : 211 milliards d'aides publiques, c'est 18 fois le montant alloué au RSA (11,67 milliards), quasiment 5 fois le montant dédié aux allocations chômage (45 milliards).

Ils se rendent dans des entreprises qui ont touché beaucoup d'argent public et font s'exprimer des salariés.

Chez Michelin, les 1254 salariés menacés de chômage, à Vannes et à Cholet, ne sont pas dupes : Michelin se porte très bien avec 1,9 milliards de bénéfice. Il a touché 140 millions d'aides publiques de l'État en 2024. Le reportage démonte le détournement : des machines neuves ont été achetées pour 4,3 millions d'euros à l'usine de La Roche sur Yon ; peu de temps après, l'usine ferme, laissant 600 ouvriers sur le carreau. On découvre que 6 machines sur 8 sont parties à l'étranger (Pologne, Espagne, Italie). En réalité, Michelin a « économisé » 135 millions d'euros entre 2013 et 2018, grâce au CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, le mal nommé) et depuis 2012, il a licencié 4600 salariés !



Or, le taux de rentabilité était de 14 %, dénonce un salarié, ce qui est assez élevé dans l'industrie ; en réalité, Michelin faisait la course aux dividendes.

Le journaliste de Complément d'enquête invite François Hollande, qui se déclare « fier du CICE », mais quitte la pièce lorsque la réalité du dispositif est exposée : 100 milliards d'euros pour 100 000 emplois créés, ça fait cher de l'emploi, 1 million d'euros !

Quant à Cap Gemini, le numéro 1 de l'informatique en France, il a trouvé le bon filon avec le Crédit Impôt Recherche. L'entreprise se sert de cet argent pour rémunérer des salariés, qui n'ont rien de chercheurs, entre 2 missions.

Le reportage se termine sur la nécessité de changer la loi, comme le souligne Fabien Gay. Car il y a un manque total de transparence sur les 2200 (!) dispositifs d'aides publiques et un contrôle pour le moins défaillant.

Edifiant.

444 plans de licenciement recensés par la CGT !

Par Maryline Lambert

Les chiffres du chômage pour le 3^e trimestre 2025 ont été publiés ce 28 octobre. Malgré les arguties du gouvernement qui essaye de les minorer, **ils sont très mauvais : 1,6 % d'augmentation dans la catégorie A (personnes n'ayant aucune activité), ce qui correspond à une hausse de 7,6 % sur un an** (source : département des études du ministère du Travail). 6 445 600 personnes sont inscrites à France Travail, soit une croissance de +92 000 par rapport au trimestre précédent, et de 4,4 % sur un an.

Pas étonnant selon la CGT, qui publie son dernier recensement des plans de licenciement en France. Entre septembre 2024 et octobre 2025, ce sont 444 plans qui sont décomptés, contre 325 en mai 2025. Comment pourrait-on observer une baisse du chômage alors qu'on constate désormais davantage de fermetures d'entreprises que d'ouvertures ?

Le plus dramatique selon l'organisation syndicale, c'est que 325 sites industriels sont dénombrés parmi les 444 plans de licenciement. « **Nous sommes dans un moment de désindustrialisation massive, alerte Sophie Binet, notre industrie plie bagage** » : **plus de 300 000 emplois sont désormais en péril**. Prenons la sidérurgie. Novasco (ex-Ascométal) est un pilier de la sidérurgie française, avec (encore) 4 sites en Moselle, en Meurthe-et-Moselle, dans le Nord et dans la Loire. Rachetée en 2024 par des fonds britanniques, elle ne voit pas de repreneur en vue depuis le redressement prononcé en août 2025. Ce sont 760 salariés qui espèrent aujourd'hui que le nouveau délai accordé par le tribunal -jusqu'au 12 novembre- va sauver leurs emplois. Selon la CGT, la seule issue serait une nationalisation, même temporaire. A propos de nationalisation, le Sénat s'oppose à celle d'ArcelorMittal ! Fabien Roussel appelait en mai dernier à **une nouvelle industrialisation de notre pays**, qui passe par la réappropriation des moyens et outils de production, à présent confisqués par les banques et fonds de pension, qui passe par le parti pris de la création de richesses (1 emploi industriel crée 3 à 4 emplois dérivés). Assez de la politique de l'offre de Macron, une catastrophe sociale et un fiasco économique !

Le 6 novembre, quelle belle mobilisation des retraité.es !

117 rassemblements et manifestations de retraité.es partout en France, des plus petites villes aux grandes agglomérations ont rassemblé plus de 35 000 manifestant.es.

A l'appel de l'UCR CGT, la CFE-CGC, la FSU, Solidaires, FGR, LSR et Ensemble et Solidaires, ils et elles ont dénoncé l'austérité généralisée que veulent imposer de concert le patronat et le gouvernement. Les manifestant.es rejettent, sans ambiguïté, les projets de budget de l'État et de la sécurité sociale actuellement en discussion au parlement ainsi que le gel des retraites et des retraites complémentaires Agirc-Arrco.

Ils exigent notamment :

- la revalorisation de 10 % de toutes les pensions et leur indexation en 2026 et au-delà ;
- des mesures pour les petites retraites ;
- le droit à la santé et à l'accès aux soins sans franchises ni remise en cause des ALD ;
- le retour de la retraite à 60 ans avec des départs anticipés pour les métiers pénibles ;
- le maintien de l'abattement fiscal de 10 % ;
- l'augmentation du financement des hôpitaux et de notre système de santé à la hauteur des besoins.

Les retraité.es refusent que le gouvernement et le patronat les stigmatisent et organisent leur paupérisation par les diverses mesures prévues. D'ores et déjà elles et ils se donnent rendez-vous le 2 décembre, aux côtés des actif-ves, pour une journée de grève et de manifestations. Ensemble ils exigeront une augmentation significative des salaires, pensions et minima sociaux et l'abandon de ces budgets d'austérité.



A Paris, plusieurs milliers de personnes se sont élancées de la station RER Luxembourg vers les Invalides



300 à 350 personnes ont défilé à Tarbes sous un ciel menaçant du centre ville à la préfecture où deux camarades retraité-es ont été reçu-es par le préfet.



80 personnes ont répondu à l'appel à manifester des syndicats des retraité-es à Charleville. Partis de la place de la préfecture, ils ont revendiqué une revalorisation des retraites et des pensions.



A peu près 300 personnes à Nantes sous un beau ciel bleu



Pour la libération de Marwan Barghouti un enjeu majeur pour la paix et la justice

L'Union fédérale des retraité·es CGT des services publics réaffirme son engagement aux côtés du peuple palestinien et sa conviction que seule une véritable négociation politique, respectueuse du droit international, permettra d'enrayer l'escalade dramatique qui se poursuit à Gaza et en Cisjordanie. Aucun avenir de paix ne pourra se construire sur la violence, l'arbitraire et la négation des droits fondamentaux.

Dans ce contexte, la situation de Marwan Barghouti, figure centrale du mouvement national palestinien, interpelle directement toutes les organisations attachées aux valeurs de justice et de démocratie. Détenu depuis près de vingt-cinq ans dans des conditions largement dénoncées par de nombreuses organisations internationales, il symbolise aujourd'hui la lutte d'un peuple privé de liberté et de souveraineté.

L'Union fédérale des retraité·es CGT des services publics estime que le Président de la république française et l'Union européenne ne peuvent plus se contenter de discours sur les « valeurs » ou

les « droits humains ».

Ils doivent agir !

Agir, c'est porter la bataille pour la défense des droits humains là où ils sont bafoués. C'est exiger la libération des prisonniers politiques palestiniens, au premier rang desquels Marwan Barghouti, dont le rôle pourrait être déterminant pour reconstruire les conditions politiques d'une solution à deux États réellement viable.

Sa libération constituerait un signal fort, rappelant que la paix ne peut naître que du respect du droit et de la dignité humaine. Elle ouvrirait la voie à une perspective nouvelle pour les Palestiniens comme pour les Israéliens, fondée sur la reconnaissance mutuelle, la justice et la coexistence pacifique.

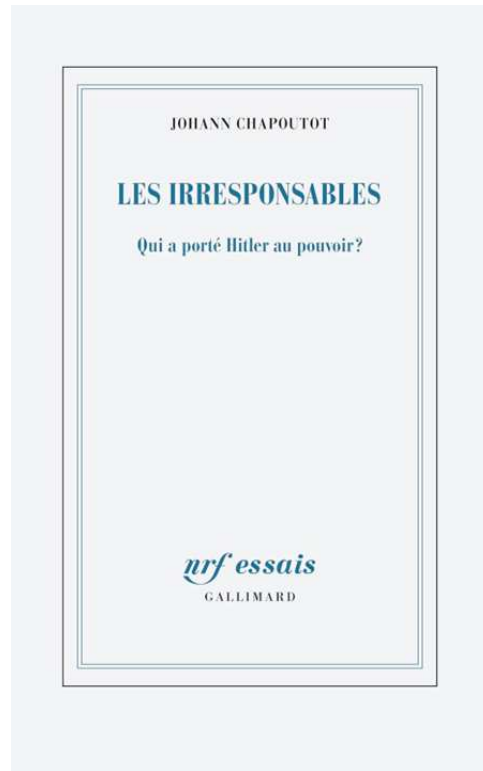
Le combat pour la libération de Marwan Barghouti dépasse le seul destin d'un homme. C'est le combat pour la liberté de tout un peuple, pour la démocratie, pour la possibilité d'un avenir partagé entre deux peuples vivant côte à côte.

Marwan Barghouti, c'est aussi le combat pour l'amour de l'humanité.

Christophe Couderc

Votre page Loisirs

Grille



1. SÉCURITÉ
2. SOCIALE
3. ASSURANCE
4. RETRAITE
5. MALADIE
6. FAMILLE
7. PRESTATION
8. COTISATION
9. SOLIDARITÉ
10. SANTÉ
11. AIDE
12. BÉNÉFICE
13. SYSTÈME
14. SERVICES
15. PROTECTION
16. INCLUSION
17. EMPLOI
18. ACCESSIBILITÉ
19. DROITS
20. GARANTIE
21. RÉFORME
22. AGENCE
23. POLITIQUE
24. BUDGET
25. FINANCEMENT
26. ÉGALITÉ
27. RESSOURCES
28. DÉVELOPPEMENT
29. COUVERTURE
30. RÉSEAU

Les irresponsables, Johann Chapoutot *Qui a porté Hitler au pouvoir ?* Gallimard,

Un consortium libéral-autoritaire, tissé de solidarités d'affaires, de partis conservateurs, nationalistes et libéraux, de médias réactionnaires et d'élites traditionnelles, perd tout soutien populaire : au fil des élections, il passe de presque 50 % à moins de 10 % des voix et se demande comment garder le pouvoir sans majorité, sans parlement, voire sans démocratie.

Cet extrême centre se pense destiné à gouverner par nature : sa politique est la meilleure et portera bientôt ses fruits. Quand les forces de répression avertissent qu'elles ne pourront faire face à un soulèvement généralisé, le pouvoir, qui ne repose sur aucune base électorale, décide de faire alliance avec l'extrême droite, avec laquelle il partage, au fond, à peu près tout, et de l'installer au sommet.

Cette histoire se déroule en Allemagne, entre mars 1930 et janvier 1933. Elle repose sur une lecture des archives politiques, des journaux intimes, correspondances, discours, articles de presse et Mémoires des acteurs et témoins majeurs. Elle révèle non pas la progression irrésistible de la marée brune, mais une stratégie pour capter son énergie au profit d'un libéralisme autoritaire imbu de lui-même, dilettante et, *in fine*, parfaitement ir-



L'Union Fédérale des Retraité-es CGT des Services publics à pris connaissance avec stupéfaction, de la mise en examen de Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT, faisant suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'Association Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance, présidée par Mme Sophie de Menthon.

L'UFR CGT Services publics dénonce avec force cette énième procédure bâillon de la part d'un lobby patronal financé par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin. Il s'agit d'une attaque d'un degré jamais atteint puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes et plus anciennes organisations syndicales du pays. Empêcher un syndicat de dénoncer les pratiques patronales, c'est l'empêcher de jouer son rôle et porter directement atteinte aux libertés syndicales.

La liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Entraver son exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail.

L'UFR CGT des Services publics, apporte tout son soutien à Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT. Plus que jamais, les libertés syndicales doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social.

Elle exige l'abandon immédiat de toute poursuite contre Sophie Binet !

Elle soutient avec force la Secrétaire générale de la CGT et tous les militant-es qui sont et pourraient être entravé-es dans leurs libertés syndicales !

Montreuil, le 16 décembre 2025.



Dans un contexte international et géopolitique lourd de tensions, et face à une situation nationale marquée par de profondes injustices sociales, l'année 2025 a été celle d'un engagement militant riche, de luttes sociales nombreuses et d'une activité intense de notre Union fédérale.

Grâce à votre mobilisation, notre organisation s'est renforcée et le nombre de syndiqués affiliés à notre Union fédérale a progressé, confirmant la justesse de notre action collective.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement et vous souhaitons à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année, solidaires et fraternelles.

Pour le bureau de l'UFR

Christophe Couderc